Nº16 Solid'Air Avril - Mai Juin 2013

Le Petit Report'Air

L'Edito : C'est le printemps !

Mars 2008, mars 2013, voilà cinq saisons, comme on le dirait d'une série américaine, que l'équipe de Solid'Air s'est mise au travail pour animer notre village avec diverses manifestations. Des événements plus nombreux chaque année, et que chacun d'entre vous connaît pour y avoir participé, ou pour en avoir bénéficié.

Et notre bulletin, Le Petit Report'Air, en est à son seizième numéro ! Il paraît régulièrement tous les trimestres et vous apporte les informations sur la commune que personne d'autre ne vous donnera. Vous découvrirez dans ce numéro exceptionnellement épais (18 pages) les résultats de l'enquête publique sur la gravière. Motivés, mais jamais assez nombreux, les adhérents de Solid'Air se mettent en quatre pour vous apporter à domicile et gratuitement leur envie de faire bouger Porchères.

Sortons de la Troisième République et entrons directement dans le XXIe siècle. A l'heure du tout-numérique, battons-nous pour le haut-débit. Et même le débit tout court, diraient certains, qui n'ont encore accès à Internet que quelques heures par jour, par la volonté d'opérateurs capricieux.

Cessons de résister au progrès et laissons-le venir à nous.

Pour lancer le mouvement, nous créons une nouvelle rubrique : « Parole d'expert »

Bonne lecture.

Le Président Gérard Beauchamp

Recevez gratuitement le Petit Report'Air en version numérique en envoyant un courriel à

porcheres.solidair@gmail.com



Publication de l'association loi 1901 « Solid'Air »

Tous droits réservés Tiré à 450 exemplaires



<u>Comité de Rédaction</u>: Gérard Beauchamp, Sonia Boulay, Laurence Chaussat, Marie-Laure Durruthy, Francis Gautrias, Lise Piron.

Fermera ? Fermera pas ? Une classe menacée à Saint-Antoine sur l'Isle.



ψ

ψ

ψ

ψ

Ψ

Flash d'actualité Flash d'actualité Pash d'actualité Pavorable passible Pash d'actualité



Le coin-coin des associations

- Le comité des fêtes de Porchères organise comme chaque année la fête de Porchères les vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 mai 2013.
 - Renseignements et réservation au 06 82 89 34 15 (Alex).
 - vendredi soir à partir de 21h : concert avec le sosie de Johnny Hallidav :
 - samedi : concours de pétanque, randonnée pédestre, méchoui en soirée sur réservation, traversée aux flambeaux à 22h30, feu d'artifice et bal;
 - dimanche : concours de belote, démonstration de rouleurs de barriques, baptême de l'air en hélicoptère, initiation aux danses country.
- L'association Solid'Air propose dans le cadre de la fête de Porchères, en partenariat avec le comité des fêtes de Porchères, ses désormais fameux jeux à l'ancienne, à partager en famille, à partir de 14h30.
- Le comité des fêtes de Porchères organise également un vide-grenier le dimanche 30 juin ; des balades à poney sont prévues pour les enfants.

MARCHE ALIMENTAIRE DE PLEIN AIR

Boucherie - Charcuterie / Fruits & Légumes Pâtisserie & Pain / Rôtisserie / Plats Cuisinés Fromages / Olives & Fruits secs /

Vins / Miel / Poissonnerie & Crustacés, etc.

TOUS LES VENDREDIS DE 15H A 20H A partir du 3 mai 2013 Place de La Mairie

Renseignements au 06 81 19 73 57

Nouveau Porchères!

Les animations à l'école

Non, non et non



Les parents d'élèves, les élus et les enseignantes se sont mobilisés pour manifester leur opposition à la <u>fermeture d'une classe</u> à Saint-Antoine sur l'Isle

Les élèves de Porchères ont réalisé des fresques et des mobiles sur le thème des chouettes pour être présentés à la salle des fêtes au cours de la « nuit de la chouette », animation proposée par le Club Nature le samedi 16 mars 2013.





Les élèves se sont inspirés du peintre Vasarely pour réaliser une fresque à l'occasion de la Chandeleur des Peintres à Saint-Antoine sur l'Isle

Avec l'aimable autorisation de l'école de Porchères

CONNAISSEZ-VOUS PORCHÈRES?

<u>Du 7 janvier au 7 mars 2013</u>, les habitants de Porchères et de Saint-Antoine sur l'Isle ont pu répondre à <u>une enquête publique</u> sur « la demande formulée par M. René GARANDEAU gérant de la société CDMR (Calcaires et Diorites du Moulin du Roc, basée à Cherves-Richemont, en Charente) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et de graviers sur les communes de Porchères et Saint Antoine sur l'Isle (33) ».

En effet, <u>cette carrière est une ICPE</u>, c'est-à-dire une installation classée pour la protection de l'environnement. Une ICPE est donc une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement, comme une usine, un élevage, un entrepôt, ou encore... une carrière.

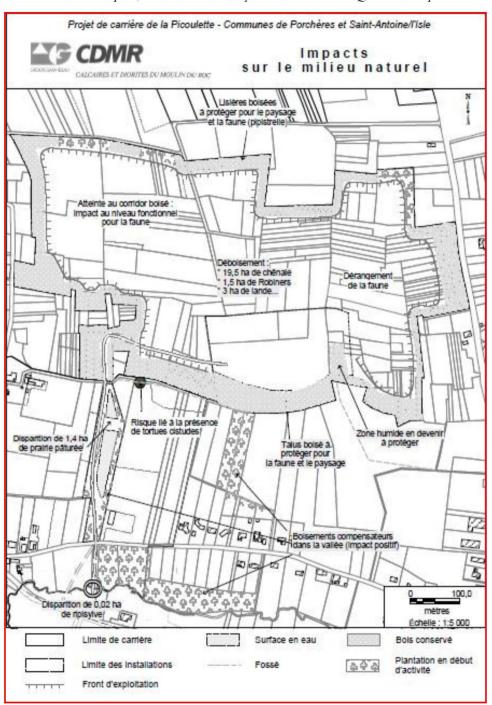
La définition d'une ICPE est donnée par le Livre V, Titre I, art. L 511-1 du Code de l'environnement (ancienne loi du 19 juillet 1976). Le <u>code de l'environnement</u> définit les ICPE comme « les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique ».

La loi prévoit une série d'études techniques, dont la liste figure en annexe page 13. La société CDMR a ainsi conduit <u>pendant plusieurs années</u> des « recherches, investigations et concertations » (p. 191 du *CDMR*, résumés non technique).

Actuellement C.D.M.R. exporte 150 000 tonnes de granulats (sables et graviers) depuis ses sites de Charente vers la Gironde. Cette société a donc naturellement orienté sa recherche de gisement vers la Gironde. L'implantation de ce nouveau projet a été réalisée après plusieurs années de recherches, d'investigations, d'études et de concertations : étude de marché, investigations géologiques et études de faisabilité technique, négociations foncières, études environnementales, concertation avec les riverains et les élus locaux...

Aucune solution alternative probante n'a pu être envisagée et de nombreux critères sont favorables à ce projet : qualité des matériaux, localisation géographique, maîtrise foncière, conformité aux orientations du Schéma des Carrières...

Source: Etude d'impact, résumé non technique - CDMR - GEOAOUITAINE - p. 202



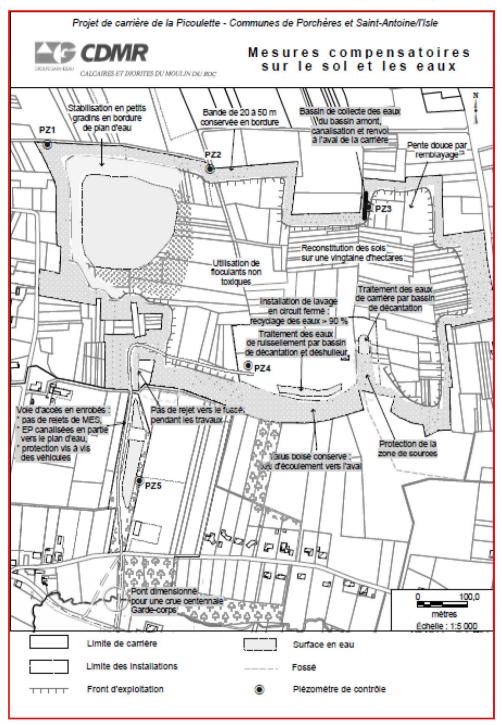
CONNAISSEZ-VOUS PORCHÈRES ?

<u>L'impact sur la faune et la flore</u>, sur l'hydrologie, mais aussi l'emprise foncière et les nuisances prévisibles pour les habitants de la zone concernée sont passés au crible et mis à la disposition du public, qui peut en vérifier les conclusions. Même les sites archéologiques éventuels sont pris en compte. Le futur trafic des camions allant et venant à la carrière est par exemple évalué à 3% du trafic actuel de la D10. Des <u>mesures compensatoires</u> sont prévues pour atténuer ces impacts, par exemple la reconstitution des sols après remblayage avec de la terre végétale (p. 207) ou la mise en place d'écrans phoniques pour l'isolation sonore.

La société CDMR s'engage enfin sur la <u>remise en état du site et le démontage</u> <u>des installations après les 18 années d'exploitation</u> prévues. Un étang de 3 ha devrait d'ailleurs voir le jour à cette occasion. « Le coût global pour l'ensemble de ces mesures de protection peut être estimé à 1.078.000 € HT (hors taxes) et 4.500 € HT par an en fonctionnement. » (p.211)



Le document 7 à 9 CDMR Porchères maîtrise foncière montre le résultat des démarches de la société CDMR auprès des propriétaires des parcelles concernées, qui ont accepté de vendre leur bien ou d'en concéder à la société CDMR le fortage, c'est-à-dire le droit d'y exploiter une carrière. Il contient également une lettre des maires de Saint-Antoine sur l'Isle et de Porchères en date du 23 mai 2011, qui émettent un avis favorables sur le projet de réhabilitation des terrains concernés après exploitation.



CONNAISSEZ-VOUS PORCHÈRES ?

Un <u>Commissaire Enquêteur</u>, <u>Pierre Thierceault</u>, a été désigné par l'Etat pour vérifier d'une part le dossier présenté par la CDMR, et faire une enquête publique d'autre part auprès de la population concernée. Les résultats de cette enquête ont été mis à la disposition du public, comme le prévoit la loi, sur le site de la préfecture de la Gironde, le 12 avril 2013.

Après avoir constaté que l'enquête s'est déroulé selon le calendrier et les modalités prescrits par la loi, le Commissaire Enquêteur fait état d'une large majorité d'avis défavorables (248 contre 13 avis favorables) et de la remise de deux pétitions portant opposition au projet.

Il signale que « <u>l'association VIENVI</u> a organisé une campagne défavorable au projet avec des articles de presse, une réunion pour le public <u>en présentant des arguments erronés</u>. Dans ce cadre, M. le Maire de Porchères a signé un appel au refus de ce projet (lettre du 31 décembre 2012); cette lettre comprend <u>une information mensongère : « le conseil municipal n'a jamais été informé du projet pour le moment »</u>. Plusieurs réunions prouvent que M. le Maire et/ou ses adjoints connaissaient ce projet depuis longtemps. Je considère que ces éléments erronés ont été de nature à induire les habitants de Porchères et de Saint-Antoine sur l'Isle dans un cycle d'inquiétude, donc de rejet massif du projet. En effet, il n'y aura aucun risque de radioactivité ni de pollution des nappes phréatiques, comme démontré dans le rapport ».

Après avoir:

- ⇒ constaté que la présentation du dossier, l'étude d'impact, l'étude des dangers ont fait l'objet de recherches adaptées à l'importance du projet et à l'incidence de celui-ci sur l'environnement ;
- ⇒ constaté que les mesures exposées dans le dossier, prises ou envisagées dans le mémoire en réponse, ainsi que les engagements pris par le pétitionnaire semblent aller dans le sens d'une réelle prise en compte de la concertation;
- ⇒ Constaté que les mesures exposées dans le dossier, prises ou envisagées, ainsi que les engagements pris par le pétitionnaire en matière de sécurité semblent aller dans le sens d'une réelle prise en compte de la concertation.
- ⇒ Constaté que les mesures exposées dans le dossier, prises ou envisagées, ainsi que les engagements pris par le pétitionnaire en matière de sécurité

semblent aller dans le sens d'une réelle prise en compte des risques inhérents à l'exploitation, et qu'en conséquence l'étude des dangers ne ferait pas apparaître de risques majeurs pour l'environnement du site et pour la population ;

- ⇒ Constaté qu'il n'existe aucune zone naturelle d'intérêt particulier dans le secteur proche et qu'il n'existe ni autre biotope, ni réserve naturelle, ni zone d'importance Communautaire pour les oiseaux (ZICO).
- ⇒ Constaté que la société C.D.M.R était signataire de la Charte Environnementale de l'UNICEM, donc engagée dans une démarche d'amélioration continue en termes d'environnement et de prévention des pollutions.

Considérant:

- ⇒ l'avis de l'autorité administrative de l'Etat sur l'évaluation environnementale;
- ⇒ l'avis des personnes publiques associées, notamment de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et celui de la Chambre d'agriculture de Gironde, ;
- ⇒ Que le projet est compatible et s'intègre dans les schémas d'orientations applicables :
 - Au Schéma Départementale des carrières de Gironde
 - ◊ Au projet de SCOT du Pays du Libournais, non approuvé ;
 - ♦ À la carte communale de Saint-Antoine sur l'Isle (le PLU de Porchères étant en phase d'étude depuis 2007) ;
 - ♦ Au SDAGE;
 - ♦ La maîtrise technique de la société CDMR dans les procédures d'exploitation et de réhabilitation des carrières. ;

En l'état actuel, et après avoir étudié les avantages et les inconvénients liés à ce projet, ainsi que les éventuelles incidences de l'activité sur l'entourage et sur l'environnement, j'estime pouvoir donner un <u>AVIS FAVORABLE</u> à la demande présentée par la société CDMR portant sur :

- L'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers,
- L'installation de lavage criblage,

Sur les communes de Porchères et Saint-Antoine sur l'Isle, avec une réserve et deux recommandations :

Réserve:

• que la pétitionnaire procède à de nouvelles investigations de recherche de la présence de la tortue Cistude sur le site de l'ancienne carrière.

Recommandations:

• Que le pétitionnaire respecte les engagements et propositions présentées

CONNAISSEZ-VOUS PORCHÈRES?

dans le mémoire en réponse,

 Que les réserves exprimées par le Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde, soient levées.

Le 7 mars 2013

Pierre Thierceault

Le pétitionnaire étant la société CDMR, il apparaît donc que <u>la gravière se fera</u>, sauf apparition d'une colonie de Cistudes, ou opposition renouvelée du Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde. Quant à l'autre recommandation, qui concerne le respect des engagements pris par la CDMR, <u>il nous appartient à nous, citoyens, et à nos représentants élus, de surveiller leur application</u> et de suivre sérieusement le dossier dans la durée : 18 ans, c'est long.

Et c'est ici que le bât blesse. Il semble bien, en effet, que tout le monde n'ait pas joué franc-jeu dans cette affaire. Les inquiétudes des habitants sont légitimes, et certaines d'entre elles ont fait objet de propositions de la CDMR, détaillées dans le document *RapportVF* signalé dans les sources p. 13, ainsi que de commentaires du Commissaire Enquêteur (désigné par les initiales CE des observations en italiques). Par exemple, lorsque les apiculteurs s'alarment au sujet des abeilles, déjà bien malmenées, la CDMR propose, en citant les expériences menées sur d'autres sites, d'installer des ruches dans la carrière. Mauvaise foi ? Pas plus que lorsque la SEPANSO, fédération d'associations de défense de l'environnement du Sud-Ouest, prétend que le site est un des derniers territoires girondins éloignés des grandes surfaces maïsicoles de la vallée de l'Isle, alors que la CDMR en a trouvé 85 ha non loin. Ce sont des arguments valables, et opposables. Un compromis est possible.

Mais que dire de la tromperie pure et simple? Le mémoire de l'association VIENVI est truffé d'erreurs et d'approximations. Si nous prenons l'exemple de la radioactivité, qui a affolé beaucoup de personnes, le rapport final précise que : « Contrairement a ce qui est dit dans le mémoire de l'Association VIENVI et repris par beaucoup d'opposants, les gravières exploitant les alluvions de l'Isle ne présentent aucun risque vis-à-vis de la radioactivité. » (p. 75) Le fameux silex géant n'a pas été trouvé près de la future carrière, mais à Chollet, soit à plusieurs kilo-

-mètres à vol d'oiseau, et dans des terrains tout à fait différents. Malgré cela, la CDMR propose des fouilles archéologiques préventives, payées, comme chacun sait, par la société qui entreprend les travaux. Qui est de bonne volonté ici ?

Enfin, le comportement de nos élus est pour le moins surprenant. Le Commissaire Enquêteur relève <u>le mensonge qui consiste à affirmer que le Conseil municipal de Porchères n'a jamais été informé</u>. Voici les faits (pp 106, 107 et 108) :

<u>9/11/2006</u>: Déjeuner au Conseil General avec <u>M. le Maire de Porchères (M. BARRAU)</u> pour l'informer des sondages et des prospections foncières.

12/12/2006: Réunion avec M. le Maire de Saint-Antoine sur l'Isle (M. MAZELET) et un adjoint (M. LARUE) en mairie pour les informer des sondages et des prospections foncières.

2007: Plusieurs rencontres avec <u>M. le maire de Porchères (M. BARRAU)</u> sur l'avancement du projet.

<u>21/03/2007</u>: Première rencontre avec l'association SAVOIR ET VIVRE, qui adressera un <u>courrier à tous les élus de Porchères</u> et Saint-Antoine sur l'Isle au sujet du projet le 02/04/2007.

9/06/2007: Deuxième rencontre avec l'association SAVOIR ET VIVRE.

24/07/2009: Présentation de l'état d'avancement du projet et de nos engagements à Mme le Maire de Saint-Antoine (Mme PEYRIDIEUX).

<u>27/01/2010</u>: Réunion sur le site avec <u>M. le Maire de Porchères (M. BARRAU) et sa 1ere adjointe (Mme CAILLABERE)</u> au sujet de l'accès à la gravière.

11/03/2010: Présentation du projet à M. le Maire de Libourne et Président de la Communauté de Communes (M. Gilbert MITTERRAND).

20/04/2010: Signature du compromis d'acquisition de la portion de la parcelle ZK n°4 avec la Mairie de Saint-Antoine sur l'Isle.

24/09/2010: Présentation du projet à M. le Députe (M. PLISSON).

<u>23/12/2010</u>: Courrier à <u>M. le Maire de Porchères</u> pour proposer des boisements compensateurs sur sa commune.

17/02/2011: Réunion avec Mme le Maire de Saint-Antoine et des adjoints sur les propositions de la mairie pour les boisements compensateurs.

<u>15/04/2011</u>: Présentation du projet de réaménagement à Mme le Maire de Saint-Antoine et ses adjoints le matin et à <u>M. le Maire de Porchères et à ses adjoints l'après-midi (dont M. REDON)</u>, avec remise de documents.

<u>23/05/2011</u>: Avis favorable écrit des <u>maires de Porchères</u> et Saint-Antoine sur la remise en état.

CONNAISSEZ-VOUS PORCHÈRES ?

<u>2/09/2011 et 28/10/2011</u>: Réunions au sujet de l'accès à la gravière, avec <u>M. le Maire de Porchères (M. BARRAU)</u>, Mme le Maire de Saint-Antoine (Mme PEYRI-DIEUX), M. le Député ou sa représentante, plusieurs adjoints dont <u>M. REDON (adjoint au maire de Porchères)</u>, les représentants du Conseil General (M. PEZAS et M.MARTINEAU).

30/1/2012 : Présentation de l'ensemble du dossier aux membres du Conseil Municipal de Saint-Antoine sur l'Isle.

<u>16/2/2012</u>: Courrier de proposition de présentation identique à <u>M. le Maire de Porchères</u>, reste sans réponse à ce jour.

<u>Si aucune réunion de présentation du projet n'a été organisée à Porchères, c'est donc uniquement par volonté des élus communaux.</u>

Au sujet des <u>délibérations du Conseil Municipal de Porchères</u>, le pétitionnaire précise que :

- La <u>première délibération du 16/04/2007</u> concerne une zone agricole prospectée début 2007 dans la plaine alluviale, entre la RD 10 et la voie communale n°10, aux lieux-dits « La Lande », « Le Champ de Chollet », « le Petit Bois ». Cette zone a été abandonnée.
- La <u>deuxième délibération du 17/11/2009</u> ne s'oppose pas à la création d'une gravière à « la Combette » mais demande que la sortie soit implantée sur la RD121 et que les camions empruntent ensuite la RD 123 pour rejoindre la RD10. Cette alternative a été étudiée par les services du CG 33, qui ont conclu qu'elle était inadaptée.
- Seule la <u>3eme délibération du 15/2/2012</u> s'oppose a la création d'une gravière a « La Combette », sur la base des arguments de l'association VIENVI. Elle n'a pas été adressée au pétitionnaire et ne lui a été communiquée qu'en décembre 2012 par M. le Commissaire Enquêteur.

Le pétitionnaire note que la commune de Porchères n'a pas émis d'avis défavorable lors de la consultation de l'enquête publique pour la demande d'autorisation d'exploitation de la gravière du FIEU (délibération du 16/11/2007). Plus récemment, une demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de sables et graviers sur la commune des Peintures par LAFARGE a fait l'objet d'une enquête publique du 22 janvier au 23 janvier 2012. La lecture du rapport de M. le Commissaire Enquêteur montre que l'association VIENVI n'a pas non plus participe a cette enquête, qui concerne pourtant une commune limitrophe de Coutras. »

Que faut-il en conclure ? D'abord, que <u>le conseil municipal de Porchères est</u> au courant du projet de carrière depuis son lancement, en 2006.

Ensuite, que <u>le conseil municipal de Porchères n'a émis aucune opposition au projet de carrière depuis son lancement en 2006</u>, et qu'il a au contraire approuvé un certain nombre de mesures concernant par exemple le reboisement du site de La Combette.

Enfin, que le conseil municipal de Porchères n'a pas jugé utile de mettre les citoyens de Porchères au courant du projet, dont la nouvelle s'est répandue parmi la population selon le bon vieux système du téléphone arabe, avec sa caractéristique principale, qui est de colporter les rumeurs les plus folles.

Et voici qu'un vent de révolte se lève contre le projet, que <u>le conseil municipal</u> <u>vote contre la création d'une gravière à La Combette, qu'un conseiller municipal, que dis-je, un adjoint au maire, crée une association, VIENVI, pour lutter contre cette abomination et préserver notre cadre de vie ! Les moyens municipaux sont mis à contribution pour distribuer des tracts et enflammer la population. Une réunion se tient à la salle des fêtes le 8 janvier 2013, au début de l'enquête publique, cautionnée par M. le Maire de Porchères, qui intervient au micro.</u>



C'est efficace : il suffit de compter les opposants au projets qui se sont manifestés (248 avis défavorables contre 13 avis favorables). Mais cela ne représente somme toute qu'une faible partie de la population concernée (environ 1.500 personnes pour les deux communes de Porchères et de Saint-Antoine sur l'Isle). Le rapport du Commissaire Enquêteur, qui reprend scrupuleusement les noms et les arguments des personnes, montre que beaucoup d'entre elles répètent les mêmes éléments, que l'on retrouve également dans le mémoire présenté par l'association VIENVI. En communication, on appelle cela « des éléments de langage ».

CONNAISSEZ-VOUS PORCHÈRES?

Cette même association refuse par ailleurs la présence du Commissaire Enquêteur et de la société CDMR à la réunion du 8 janvier 2013 (Conclusions, p. 4). Pourquoi ? Par peur de se retrouver face à ses contradictions ?

L'association VIENVI refuse aussi d'organiser des actions communes avec d'autres associations de Porchères. Pourquoi ? Pour garder le bénéfice de son action ?

La question se pose : <u>quel est le but véritable de l'association VIENVI ?</u>

Et quelles seront les relations de notre conseil municipal, si hostile désormais à la gravière, avec la CDMR ?

Une autre inquiétude se fait jour : si nos conseillers municipaux ont la mémoire aussi courte, <u>qui va veiller à ce que la société CDMR respecte ses engagements durant 18 ans ?</u>

La différence entre les entreprises et les hommes politiques, dit-on, c'est <u>la gestion du temps</u>. Un homme politique pense à court terme : la durée d'un mandat, les prochaines élections. Mais une entreprise se projette dans l'avenir. C'est ce que fait la CDMR, et c'est ce que n'a pas fait notre conseil municipal.

Un autre indice vient le confirmer. La commune de Porchères a un Plan Local d'Urbanisme, ou PLU. Mais en fait, aucun règlement ne s'applique, car ce <u>PLU est en sommeil depuis son lancement en 2006.</u> Il n'a donc pas été possible de l'opposer au projet de gravière.

La CDMR est une entreprise puissante, capable d'imposer ses volontés aux pouvoirs publics comme aux particuliers. Veillons à ne pas lui faciliter la tâche pour des raisons politiques.

Par Laurence Chaussat

LA GRAVIÈRE : LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Parole d'expert

La <u>maladie d'Alzheimer</u> est une maladie neurodégénérative (perte progressive de neurones) incurable du tissu cérébral qui entraîne la perte progressive et irréversible des fonctions mentales et notamment de la mémoire. C'est la forme la plus fréquente de démence chez l'homme. Elle fut initialement décrite par le médecin allemand Aloïs Alzheimer en 1906.

Les sources sont en ligne sur Internet :

Site de la préfecture de la Gironde : http://www.gironde.pref.gouv.fr/

Publications légales

Enquêtes publiques et mises à disposition du public relatives aux ICPE

Avis d'enquête du 7 janvier 2013 au 7 février 2013 (mise en ligne 12 avril 2013)

http://www.gironde.pref.gouv.fr/Publications-legales/Enquetes-publiques-et-mises-a-disposition-du-public-relatives-aux-icpe/Enquetes-publiques-et-mises-a-disposition-du-public-relatives-aux-icpe/Enquetes-publiques-de-l-annee-2013-relatives-aux-icpe/Avis-d-enquete-publique-du-7-janvier-

2013-au-7-fevrier-2013

Une enquête publique sera ouverte sur la demande formulée par M. René GARANDEAU gérant de la société CDMR en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et de graviers sur les communes de Porchères et Saint Antoine sur l'Isle (33)

CDMR avis d'enquête 48,94 kB | 09/01/2013

CDMR résumés non techniques 4,32 MB | 11/01/2013

p1à43 CDMR Porchères Annexesv2 14,26 MB | 21/01/2013

p44à161 CDMR Porchères Annexesv2 14,64 MB | 21/01/2013

1à3 - Dossierv2 CDMR Porchères-StAntoineSurIsle 9,45 MB | 21/01/2013

4.1 - Etude d'impactv2 Début CDMR Porchères-StAntoineSurIsle ter 7,89 MB | 21/01/2013

4.2 - Etude d'impactv2 Fin CDMR Porchères-StAntoineSurIsle 8,09 MB | 21/01/2013

4.3 - Résumé Etude d'impactv2 CDMR Porchères-StAntoineSurIsle 86 5,87 MB | 21/01/2013

5 CDMR Porchères Pièce5 EtudeDangers 1,21 MB | 21/01/2013

6 CDMR Porchères Pièce6 NoticeHygiène 774,13 kB | 21/01/2013

7à9 CDMR Porchères MaitriseFoncière 3,85 MB | 21/01/2013

10 CDMR Porchères Natura2000 3,94 MB | 21/01/2013

CDMR droit de fortage 668,89 kB | 23/01/2013

CDMR résumés non techniques 4,32 MB | 29/01/2013

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

Conclusions 105,07 kB | 12/04/2013

RapportVF 3,71 MB | 12/04/2013

Porcheres-St Antoine INAO 64,67 kB | 12/04/2013

<u>Site de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) : http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/</u>

Carrière CDMR lieu-dit La Picoulette - ICPE - PORCHERES et SAINT-ANTOINE-SUR L'ISLE http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/?version=AvisAE

DREAL Aquitaine, avis

Avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (17 pages, 4 septembre 2012, préfet Michel PUECH)

http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DOCUMENTS/MCE/EVALUATION/AVIS_PROJETS/P_2012_114_Carriere_CDMR_Porcheres_et_St_Antoine_sur_Isle.pdf

DREAL Aquitaine, carte

http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/6/carte1.map&group=AUTORITE% 20ENVIRONNEMENTALE&object=Avis%20sur%20projet%20%28surfacique%29;CODE;P-2012-114#

La nuit de la chouette



Le samedi 23 mars, à la salle des fêtes de Porchères, les petits curieux de nature étaient nombreux à participer à la 10^{ème} édition de la nuit de la chouette. <u>Dissection de pelotes de réjection, fabrication de masques et d'origamis</u>, écoute <u>d'histoires</u>, petits et grands ont pu trouver leur bonheur.

Nous avons également observé des <u>chevêches</u> à Saint Médard de Guizières et écouté les <u>bruits nocturnes</u> dans le jardin d'Ulla à Porchères... une journée vraiment chouette!

Le club nature de Porchères



BOUVRY Grégory Porchères

VENTE DE MIEL

Livraison gratuite dans le secteur

à partir de 5€ le pot de 500g (acacia, forêt, crémeux) www.producteur-miel-gironde.com bouvryapiculture@gmail.com 05 57 69 49 66



Nous vous invitons d'abord à participer aux réunions de <u>l'association Solid'Air</u>, qui ont lieu le *premier mardi de chaque mois* (sauf en août), de 20h30 à 22h30, à la salle des fêtes de Porchères. Les trois prochaines auront lieu le <u>mardi 14 mai</u> (en raison des vacances scolaires), le <u>mardi 4</u> juin et le mardi 2 juillet 2013.

Encore des rendez-vous ce trimestre :

- <u>Les jeux à l'ancienne de Solid'Air</u> se dérouleront le samedi <u>25 mai 2013 à partir de 14h30</u>. Comme les années précédentes, tous les jeux sont accessibles gratuitement et animés par les bénévoles de Solid'Air. Venez vous amuser en famille et profitez-en pour nous rencontrer! Si ça se trouve, vous allez même adhérer à Solid'Air.
- Si le temps le permet, <u>Solid'Air et le Club Nature</u> vous inviteront à les rejoindre pour une <u>balade botanique et surprenante</u> à la période de la Saint-Jean (24 juin). Mais chut, n'en disons pas plus....
- Un <u>festival de cinéma</u> cet été à Porchères ? Vous n'y pensez pas. Et pourtant... A suivre.

Le prochain bulletin sera dans les boites aux lettres vers le 14 juillet.

Retrouvez Solid'Air sur Facebook http://www.facebook.com/pages/SolidAir/267277903380166?fref=ts

Un trajet en perspective ? Pensez au <u>covoiturage</u>! La Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) a mis en place un site dédié au covoiturage dans la région. Pour y accéder, tapez l'adresse suivante :

http://www.covoiturage.lacali.fr/ Un service simple et gratuit.

Opération fioul Solid'Air

La deuxième livraison de fioul organisée par Solid'Air a permis de livrer encore 10.000 litres supplémentaires à un tarif toujours intéressant pour les particuliers concernés (10 centimes par litre). Merci à la **société Ecofioul** d'avoir offert 10 € à chaque client pour sa première commande.

Pensez à adhérer à Solid'Air pour nous permettre de continuer cette action. L'économie réalisée sur une livraison est largement supérieure au tarif de l'adhésion annuelle à Solid'Air. Le travail réalisé par nos bénévoles mérite bien cette reconnaissance.

Solid'Air-P-J'adhèfe-

Bulletin d'adhésion

A renvoyer à l'adresse suivante : SOLID'AIR 7 Le Petit Chalbat 33660

PORCHERES (ou boite Solid'Air près mairie)

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Tel. :		Courriel :	
	@		

http://solidair33660.canalblog.com/

Courriel: porcheres.solidair@gmail.com

SOLID'AIR - Association loi 1901
Adhésion: 15 € par an
Etudiants - Demandeurs d'emploi: 10 €
Jeunes de 16 à 18 ans: 8 €
Gratuit pour les moins de 16 ans

Renseignements 06 95 80 57 81 (Gérard Beauchamp) ou 06 16 70 38 40 (Laurence Chaussat)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

BUREAU

Président:
GÉRARD BEAUCHAMP
Président-Adjoint:
Christophe PICHEVIN
Secrétaire:
Laurence CHAUSSAT
Secrétaire-adjointe:
Sonia BOULAY
Trésorière:
Marie-Laure DURRUTHY
Trésorière-Adjointe:

Lise PIRON